UFR des Sciences et Techniques
Département de Physique

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Département du 12 novembre 2015

Présents : L. Danaila, E. Dargent, E. Domingues, M.S Kaelin, R. Lardé, J.M. Le Breton, S. Le Brozec, I. Meny, E. Talbot

Excusés : M. Berar, D. Blavette, D. Lebrun, J.C. Sautet

Secrétaire de séance : C. Guérard

ORDRE DU JOUR :

1- Informations
2- Demandes d'équipements

1- Informations

Accréditation 2017 :

Le guide sur l'offre de formation validé en CFVU le 22 septembre 2015 a été transmis, pour information, à tous les membres du Département de Physique.

Le cadrage horaire est le suivant :
--> Licence :
- L1 : 540 h d'enseignement + 60 h d'accompagnement
- L2 : 540 h d'enseignement + 60 h d'accompagnement
- L3 : 540 h d'enseignement + stage

--> Licence Professionnelle :
- 1 ECTS = entre 8h et 10h d'enseignement en CM, TD, TP
- un stage de durée comprise entre 12 et 16 semaines, pour 6 à 16 ECTS
- un projet tutoré
- l'ensemble {stage + projet tutoré} représente entre 15 et 30 ECTS

--> Master
- M1 : entre 120 et 600 h d'enseignement (stage et mémoire compris), 1 ECTS = 2h-10h
- M2 : entre 60 et 480 h d'enseignement (stage et mémoire compris), 1 ECTS = 1h-8h

A noter : le paramètre H/E (Heure par Etudiant) sera un paramètre déterminant qui, pour le domaine qui nous concerne (Sciences et Techniques, ou ST), devra être conforme au référentiel national, qui est le suivant :

20,4 en Licence, 34,4 en Licence Professionnelle, 27,7 en Master et 23,4 par domaine

Les grilles horaires devront être transmises à la Direction de l'UFR Sciences et Techniques pour la fin du mois de janvier 2016.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil de Département concernant le cadrage horaire de Licence voté au CFVU. Le Conseil, qui a pris note des contraintes imposées relativement à la structure des futures maquettes estime que, compte tenu du niveau de connaissances ainsi que des compétences que possèdent les étudiants arrivant en L1, un accompagnement efficace requiert l'utilisation de la totalité des heures d'accompagnement proposées, qui doivent être réparties dans toutes les matières disciplinaires. Le Conseil estime que c'est ainsi que les étudiants pourront acquérir à l'issue du L2 le niveau indispensable à leur réussite en L3. Le Conseil souligne l'importance de ce point précis dans le contexte actuel, où de plus en plus d'étudiants titulaires d'un DUT ou venant de CPGE, et qui ont par conséquent suivi des formations avec des volumes horaires annuels bien supérieurs à 600 heures, intègrent l'année de L3. Par conséquent, pour ne pas pénaliser les étudiants de nos filières de L1 et L2, et parce que les volumes horaires imposés en L1 et L2 sont de 600 h par an, les responsables des mentions de Licence portées par le Département de Physique feront remonter des maquettes à 600 h d'enseignement par an en L1 et L2.

Postes BIATSS :

La demande de poste de préparateur de Physique-Chimie (ex-poste Roumovic) a été actée par la Direction de l'Université pour Septembre 2016.

Postes d'Enseignants-Chercheurs :

Le retour de l'examen des demandes de postes pour 2016 par la Direction de l'Université est le suivant :

- Le poste PR 62ème section, vacant suite au départ en retraite de Bruno Chéron, est à rediscuter pour 2017.
- Le poste MdC 28ème section, vacant suite à la promotion de François Vurpillot, sera proposé pour l'IUT, probablement sous la forme d'un poste PR, avec un profil à retravailler.
- Le poste MdC 28ème section (profil modélisation numérique / GPM), demandé en création, a reçu un avis « réservé ».

Crédits :

Les crédits alloués au Département de Physique pour 2015 ont été intégralement utilisés. Une forte diminution des crédits reçus dans le cadre de la taxe d'apprentissage a été observée cette année.

Numérique :

Dans le cadre du développement de l'enseignement numérique, un nouveau site internet a été mis en place par le Ministère : *sup-numérique.gouv.fr*. Ce site, qui remplace l'ancien site FUN (France Université Numérique), constitue le guichet unique du numérique. Il est destiné aux étudiants, aux enseignants, aux personnels et au grand public.

Fiches de service des enseignants :

Un référentiel des tâches sera prochainement mis en place pour définir les équivalences horaires des différentes responsabilités assurées par les enseignants-chercheurs. Les informations précises seront communiquées dès qu'elles seront connues.

2- Demandes d'équipements

Six demandes d'équipement ont été transmises. Après discussion, compte tenu des enveloppes budgétaires accordées en 2014 et 2015 et des montants demandés pour 2016, les classements figurant dans les deux tableaux ci-dessous sont proposés et adoptés à l'unanimité.

Demandes d'équipement 2016

Demandeur	Filières	Projet	Montant TTC (euros)	Class
S. Le Brozec	M1 PMSI, Préparation à l'Agrégation, futur M1 Sciences de la Matière	Pack « Etude des guides d'ondes »	8 520,00	**1**
L. Delbreilh	L3 Matériaux, Master InCoMat-EMME	Imprimante 3D par dépôt de fil tendu	2 500,00	**2**
B. Barviau T. Godin	Licence Pro Domotique, Master PMSI, ESITech	Tables optiques	3 561,00	**3**
E Dargent	L3 Matériaux, Master InCoMat-EMME	Banc Kofler	2 586,00	**4**
I. Meny	L1 MIEEA, L3 EEA-GEII, M1 et M2 STIM-GEII	10 postes informatiques	9 996,00	**5**

Demandes d'équipement 2016 au titre du BQE

Demandeur	Filières	Projet	Montant TTC (euros)	Class
B. Barviau	Licence Pro Domotique, Master PMSI, ESITech	TP doublage en fréquence d'un Laser Nd-YAG dans un cristal de KTP	20 802,00	**1**

Saint-Etienne du Rouvray le 27 novembre 2015

Jean-Marie LE BRETON